



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mars 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service de la coopération
internationale pour le développement :
rapports des conseils d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population, du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

Rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2006

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social le rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2006, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du Programme dans sa décision 2007/EB.1/2 (dont le texte est également joint).

* E/2007/100.



**Décision 2007/EB.1/2 adoptée par le Conseil
d'administration du Programme alimentaire mondial
à sa première session ordinaire de 2007 (19-22 février)**

**Rapport annuel au Conseil économique et social
et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture pour 2006**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour 2006 (WFP/EB.1/2007/4). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil a demandé que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en même temps que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil en 2006 et la présente décision.

20 février 2007

Rapport annuel pour 2006 pour le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture , y compris l'application du programme de réformes du Secrétaire général et l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement

Résumé

Étant donné l'intérêt croissant porté à la réforme des Nations Unies aux échelons intergouvernemental et interorganisations, le présent rapport est axé sur les progrès de la mise en œuvre des mesures de réforme au sein du Programme alimentaire mondial et sur les difficultés auxquelles se heurte le PAM à cet égard.

En 2006, les principales activités menées par le PAM dans le domaine de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interorganisations ont été les suivantes :

i) Le PAM a été désigné organisme chef de file pour le groupe des services logistiques humanitaires et organisme cochef de file pour le groupe des télécommunications en cas de crise. Dans le cadre du système d'action groupée, il a été entrepris un examen des principes régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes membres du Comité permanent interorganisations qui fournissent des services logistiques afin d'en améliorer l'efficacité et la clarté;

ii) Le PAM a été l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources dans le cadre de la procédure d'appels communs en 2006, représentant 42 % du total des besoins. Au 30 novembre 2006, les ressources reçues par le PAM à la suite de ces appels avaient permis de couvrir 88 % des besoins;

iii) Le PAM a participé plus activement à la réalisation de programmes conjoints concernant le VIH/sida, l'éducation, les objectifs du Millénaire pour le développement, la nutrition, la gestion des catastrophes et l'environnement, menés dans 27 pays;

iv) Grâce à la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, la sécurité alimentaire, la réduction de la faim, le développement rural et le développement social, ainsi que les filets de sécurité, ont été inclus parmi les thèmes du plan d'action élaboré par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le présent rapport a été établi conformément à la procédure de simplification des rapports soumis au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F). Il est structuré selon la présentation standard des rapports annuels au Conseil économique et social des fonds et programmes des Nations Unies et met l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 2004 au sujet de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Sa structure tient compte également des observations formulées par le Conseil lorsque celui-ci a examiné le Rapport annuel de 2005 ainsi que des consultations qui ont eu lieu avec le Bureau en septembre 2006. Comme, pour des impératifs de date, le présent rapport doit être soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2007, il n'a pas été possible d'y inclure les informations statistiques complètes sur l'ensemble de l'année civile 2006. Les statistiques sur les

activités entreprises en partenariat figurant dans le présent document se réfèrent à 2005, les données pour 2006 n'étant pas encore disponibles. Des données statistiques complètes seront incluses dans le Rapport annuel sur les résultats de 2006, qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle.

Structures et mécanismes

Comité permanent interorganisations

1. Le Comité permanent interorganisations a continué d'améliorer l'intervention humanitaire en mettant en place et en affinant le système d'action groupée. Le PAM a guidé la mise en œuvre de ce système en mettant l'accent sur les résultats. Le rôle joué par le PAM en sa qualité d'organisme chef de file du groupe des services logistiques et d'organisme cochef de file du groupe des télécommunications en période de crise a continué d'être renforcé. Le PAM et ses partenaires du Comité permanent interorganisations ont passé en revue les principes régissant les relations entre les organismes membres du Comité qui fournissent des services logistiques afin d'en améliorer l'efficacité. Le PAM a contribué aux activités d'autres groupes, en particulier ceux chargés de la nutrition, de la protection, de la santé et du relèvement rapide. Le PAM assume également la responsabilité de la mise au point d'un ensemble de méthodes d'évaluation rapide de la nutrition.

Comité exécutif pour les affaires humanitaires

2. Le PAM a appelé l'attention, par l'entremise du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, sur la situation de ceux de ses fonctionnaires qui travaillent dans des environnements dangereux et difficiles. En collaboration avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur la transition et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), le PAM a contribué à amener les organismes de développement et les organismes humanitaires des Nations Unies à conjuguer leurs efforts en vue d'élaborer une approche commune pour les politiques et programmes à mettre en œuvre pendant la phase de transition postérieure à un conflit.

Procédure d'appels communs

3. En 2006, le PAM a été l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources dans le cadre de cette procédure, avec 42 % du total. Au 30 novembre 2006, les contributions reçues par le PAM à la suite de ses appels avaient permis de couvrir 88 % des besoins.

4. Dans le contexte de la mise en œuvre au plan interorganisations des cadres d'analyse des besoins, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont dirigé l'élaboration des cadres d'analyse des besoins en matière de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en Somalie et dans le territoire palestinien occupé. Les groupes de travail sur la sécurité alimentaire dirigés par le PAM et la FAO ont analysé les besoins et les priorités et ont ainsi posé les bases d'une analyse de la sécurité alimentaire par le Plan d'action humanitaire commun.

Groupe des Nations Unies pour le développement

5. En 2006, le PAM a présidé le Groupe chargé des programmes et a guidé les groupes de travail chargés d'étudier : i) les stratégies nationales de développement élaborées sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); ii) l'efficacité de l'aide; et iii) la politique en matière de programmation. Pour la première fois, les directeurs régionaux membres du Comité exécutif du GNUM ont

été consultés quant à l'appui que le Groupe chargé des programmes pourrait le plus efficacement apporter aux structures régionales et nationales.

6. Le Groupe chargé des programmes a élaboré un plan d'action en vue d'assurer la réalisation des objectifs approuvés lors du Sommet mondial de 2005 sur la base d'un cadre opérationnel élaboré à la lumière des OMD, ce qui permettrait d'élargir les efforts déployés au niveau des pays et de les aligner sur les priorités nationales et les stratégies de développement. Les organismes membres du GNUM ont approuvé ce plan d'action, qui constitue actuellement un cadre de référence pour évaluer la réalisation des OMD.

7. Les institutions ayant leur siège à Rome ont fait en sorte que la sécurité alimentaire et la réduction de la faim, le développement rural et le développement social et les filets de sécurité soient au nombre des domaines d'activité visés par le plan d'action. Le PAM a encouragé les bureaux de pays à se référer au plan d'action lors des discussions au sein des équipes de pays des Nations Unies – particulièrement dans le contexte de l'élaboration des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) – ainsi qu'à promouvoir, lorsqu'il y aura lieu, des actions dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'éducation, y compris au moyen d'interventions reposant sur l'aide alimentaire du PAM.

Financement et ressources

8. Les efforts de mobilisation de fonds déployés par le PAM ont permis d'obtenir un financement accru et stable des principaux donateurs et d'attirer de nouveaux donateurs – y compris des entreprises privées et des particuliers – et ont encouragé des donateurs occasionnels à devenir des donateurs habituels. La stratégie suivie par le PAM en la matière a pour but d'accroître l'impact des contributions grâce à une flexibilité et à une prévisibilité accrues, ce qui suppose une augmentation de la proportion représentée par les contributions multilatérales, un accroissement des contributions en espèces, des dispositifs de jumelage et moins de restrictions.

9. Au 30 novembre 2006, les contributions versées au PAM se montaient à 2,4 milliards de dollars É.-U., chiffre se décomposant comme suit : 80 % pour les opérations d'urgence et les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR); 9 % pour les projets de développement; et le reste pour les opérations spéciales et d'autres opérations, y compris le Compte d'intervention immédiate (CII). Les contributions multilatérales ont représenté environ 10 % de ces fonds et les contributions multilatérales à emploi spécifique 90 %; 82 donateurs du secteur public ont contribué aux opérations du PAM, y compris 10 nouveaux donateurs dont les contributions ont atteint au total 97 millions de dollars.

10. Le PAM a pu compter en outre sur un soutien du secteur privé, dont 47 millions de dollars de contributions avaient été confirmés au 30 novembre 2006. Le PAM travaille à l'élaboration d'une stratégie novatrice visant à regrouper et à institutionnaliser ses activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, notamment en cherchant à mobiliser des fonds parmi une gamme diversifiée de sociétés, de particuliers, de fondations et d'organisations à assise communautaire.

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

11. Les nouveaux mécanismes de financement centralisé des opérations humanitaires sont, de toutes les réformes introduites jusqu'à présent dans le système des Nations Unies, celles qui ont eu l'impact le plus marqué sur les opérations du PAM. Au mois de novembre 2006, l'Organisation des Nations Unies, y compris le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) et les fonds humanitaires communs, était le troisième donateur du PAM, avec 126,5 millions de dollars de contributions, contre 7 millions de dollars en 2005.

12. Le CERF et le mécanisme de financement interne du PAM en cas d'intervention rapide, le CII, fonctionnent de manière complémentaire pour renforcer la capacité du PAM à intervenir sans attendre face aux situations d'urgence. Le CII s'ajoute au CERF, dont les allocations sont plafonnées à 30 millions de dollars par crise pour toutes les institutions des Nations Unies. Il permet de réduire les délais d'attente, car les fonds peuvent être mobilisés en 24 heures, tandis que le processus d'approbation du CERF est plus long. Au 30 novembre 2006, le montant des contributions du CERF au PAM s'élevait à 67 millions.

Mise en œuvre des mesures de réforme de l'Organisation des Nations Unies

Harmonisation des programmes

13. En 2006, les membres du Comité exécutif et le PAM se sont attachés à améliorer la programmation par pays en l'orientant davantage vers les résultats et en établissant un lien entre la planification et la réalisation des OMD. Un programme de pays commun et un plan d'action du programme de pays ont été établis à titre expérimental pour le Cap-Vert et la collaboration ainsi instaurée a donné des résultats correspondant aux objectifs nationaux de développement. Les lignes directrices concernant l'élaboration des bilans communs de pays et des PNUAD ont été actualisées à la lumière des procédures de programmation conjointe qui mettent l'accent sur la planification nationale, le renforcement des capacités et les cadres interinstitutions de prévention des catastrophes et de redressement après les conflits.

14. Le PAM a l'intention d'intensifier sa participation à l'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, le PAM diffuse des informations au sujet des populations menacées par l'insécurité alimentaire, contribuant ainsi à faire en sorte que la sécurité alimentaire continue de recevoir une priorité élevée. Grâce à l'action menée conjointement par la FAO et le PAM, la sécurité alimentaire a été incorporée au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaboré au Mali.

Programmes conjoints

15. Le PAM a participé à 46 programmes conjoints entrepris dans 27 pays dans divers secteurs, dont deux programmes conjoints de lutte contre le VIH/sida au Lesotho. Le premier de ces programmes, entrepris en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la FAO, tend à autonomiser les

personnes qui vivent avec le VIH/sida en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. Le second, entrepris avec la FAO et l'UNICEF, vise à améliorer la situation nutritionnelle des enfants qui vivent avec le VIH/sida. Au Malawi, le PAM a été désigné institution chef de file pour la coordination des activités visant à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition des personnes affectées par le VIH/sida entreprises en partenariat par la FAO, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au Rwanda, le PAM, l'UNICEF et le PNUD appuient des activités ayant pour but de renforcer l'autonomie des personnes affectées par le VIH, y compris grâce à la coproduction d'un programme hebdomadaire de radio sur la nutrition et le VIH diffusé avec l'aide du Gouvernement et des stations locales de radio. Ce programme, qui doit être diffusé dans la langue locale, le Kinyarwanda, sera entendu dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

16. En collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, le PAM a entrepris l'Initiative pour la santé à l'école en Afghanistan, dont doivent bénéficier 1,5 million d'élèves. Le PAM joue également le rôle d'institution chef de file pour la campagne nationale de déparasitage menée à l'intention de 6 millions d'élèves, dont la responsabilité doit prochainement être confiée aux autorités nationales dans le cadre des efforts de renforcement des capacités locales. Le PAM dirige également la campagne de déparasitage menée en Haïti avec la collaboration de l'OMS et de l'UNICEF.

17. Par ailleurs, le PAM s'emploie à promouvoir l'éducation des filles au Cameroun, en collaboration avec l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS; au Pakistan, en collaboration avec l'UNICEF et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); et en Égypte, avec l'OIT, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Au Burkina Faso, le PAM, l'UNICEF, le PNUD et la FAO ont mis au point un programme d'éducation des filles et fournissent un ensemble intégré de services essentiels à l'école, surtout destiné aux filles.

18. Au Bhoutan, le PAM, le PNUD, le FNUAP, le programme de Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'UNICEF ont entrepris de mettre en place le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine afin de lutter contre la faim et la pauvreté, d'accroître les taux de scolarisation et de réduire les taux d'analphabétisme, de chômage et de mortalité infantile, juvénile et maternelle ainsi que la prévalence du VIH/sida. Le PAM contribue à ces efforts à travers des programmes Vivres au profit de l'éducation.

19. En Bolivie, le PAM s'emploie, dans le cadre de sa participation à la campagne « Contigo Avanzar » (Avancer avec toi), à mener une action de plaidoyer en faveur des OMD et à diffuser des informations à ce sujet en collaboration avec la FAO, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Il a été élaboré à propos de chaque OMD des compositions musicales et d'autres médias audiovisuels, et organisé des ateliers d'information dans les divers départements du pays.

20. En République-Unie de Tanzanie, le PAM, l'UNICEF, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la FAO mettent en œuvre un programme pilote appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Ce projet, qui est axé sur les régions du nord-ouest de la Tanzanie qui ont

accueilli des réfugiés, vise à améliorer la sécurité alimentaire et environnementale, à réduire le commerce des armes légères et à renforcer les capacités des régions d'accueil en matière d'analyse de la vulnérabilité. Ce programme, qui vise à faciliter la transition, est dirigé par le PAM et le HCR, le PAM jouant le rôle d'institution chef de file pour les questions liées aux secours humanitaires et aux transports.

21. Au Pérou, le PAM, le PNUD, la FAO, l'UNICEF et l'OMS collaborent pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles. Les activités menées sous la direction du PAM tendent notamment à améliorer la situation nutritionnelle et l'état de santé des communautés locales afin de réduire leur vulnérabilité.

22. Le PAM, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO, l'UNOPS, le PNUD, UNIFEM, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le HCR, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Centre de lutte antimines des Nations Unies en Afghanistan et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coopèrent à la mise en œuvre de l'Initiative verte pour l'Afghanistan, qui est axée sur l'environnement.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

23. Le PAM participe aux activités entreprises pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris au Cambodge, au Mozambique, au Nicaragua, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Il a élaboré des lignes directrices à l'intention des bureaux de pays qui participent aux processus d'harmonisation et d'alignement. En décembre 2006, le PAM et les autres fonds et programmes membres du Comité exécutif du GNUM ont signé un plan d'action de programme de pays pour la stratégie conjointe d'aide à la Tanzanie. La préférence manifestée par le Gouvernement tanzanien pour un soutien budgétaire de caractère général, toutefois, complique l'exécution de ce programme pour un grand nombre de partenaires du développement, y compris les institutions des Nations Unies. L'environnement de l'aide en Tanzanie évolue rapidement, et le PAM doit adopter des méthodes de gestion et des approches sectorielles.

Système de coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire

24. En 2006, le PAM a intensifié sa participation à l'examen des questions liées au système de coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire. Il a été entrepris d'introduire un nouveau cadre d'obligation redditionnelle dans le contexte du système de coordonnateurs résidents afin de renforcer la participation des directeurs régionaux, qui seront chargés de superviser et d'appuyer les réformes du système des Nations Unies menées au niveau des pays sous l'encouragement des équipes de pays des Nations Unies. Les directeurs régionaux prépareront des appréciations d'ensemble des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies sur la base des évaluations portées par les représentants au sujet de ces dernières. Les directeurs régionaux et les directeurs de pays du PAM ont mis en place à titre pilote un mécanisme d'information en retour à l'utilisation duquel ont été formés les administrateurs régionaux des ressources humaines du PAM.

25. Le PAM cherche à attirer et à fidéliser des personnes hautement qualifiées en qualité de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs de l'action humanitaire

ainsi qu'à renforcer leur impact sur les activités du système des Nations Unies au niveau des pays. Afin d'accroître le nombre de fonctionnaires du PAM figurant sur le fichier de candidats à des postes de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs de l'action humanitaire, six agents du PAM ont été détachés en 2006 au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Quatre fonctionnaires du PAM sont actuellement coordonnateurs résidents, notamment au Soudan, où l'intéressé est également Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

26. Le PAM a aidé à améliorer la formation et la sélection des coordonnateurs de l'action humanitaire. Trois directeurs de pays du PAM figurent actuellement sur le fichier établi en 2006 pour pouvoir sélectionner rapidement les candidats qualifiés à de tels postes.

Bureaux conjoints

27. Le PAM et les autres institutions membres du Comité exécutif ont lancé à titre pilote une initiative de bureau conjoint au Cap-Vert en janvier 2006. Un programme de pays conjoint a été approuvé par les Conseils d'administration des quatre institutions. Le Conseil d'administration du PAM a relevé en outre qu'un projet de développement qu'il avait déjà approuvé avait été intégré au programme de pays conjoint. Le coordonnateur résident a été désigné représentant des institutions membres du Comité exécutif, et le PNUD organisme chargé de fournir les services d'appui nécessaires à la mise en œuvre du modèle de bureau conjoint. Les processus opérationnels du PNUD, fondés sur le système de planification Atlas Enterprise Resource, ont par conséquent été suivis. Les engagements des fonctionnaires qui travaillaient pour les quatre institutions intéressées ont été résiliés et de nouveaux engagements ont été offerts aux fonctionnaires sélectionnés pour le bureau conjoint à la suite d'un processus de recrutement ouvert. Le bureau conjoint est devenu pleinement opérationnel à compter du 1^{er} avril 2006. Une équipe interinstitutions a désigné un cadre du PAM en qualité de représentant adjoint chargé des aspects du travail du bureau conjoint relatifs aux programmes. L'intéressée a pris son poste en septembre 2006.

28. En 2006, le PAM a présidé le groupe de travail du GNUD chargé des bureaux conjoints. Ce groupe sera notamment appelé à appuyer la création de nouveaux bureaux conjoints en 2007, qui ne suivront pas nécessairement le modèle du Cap-Vert. Avec l'appui du groupe de travail, le GNUD doit procéder pendant le premier trimestre de 2007 à l'examen interne de la mise en œuvre du projet de bureau conjoint au Cap-Vert. Le PAM aide le GNUD à établir de nouveaux bureaux conjoints modèles en consultation avec son entreprise associée, le Boston Consulting Group.

29. Le PAM et le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies désigné par le Secrétaire général considèrent que le principal objectif des bureaux conjoints devrait être d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la programmation par pays au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Il existe en effet le risque que les bureaux conjoints mettent un accent trop marqué sur la coordination administrative et n'accordent pas assez d'attention à l'impact de la programmation.

Locaux communs

30. En août 2006, le PAM est devenu Président du Groupe de travail sur les locaux communs. Le PAM a évalué les possibilités d'établir des locaux communs et des maisons des Nations Unies et a financé des projets à cette fin lorsque des locaux communs présentaient des avantages sur les plans financier et opérationnel dans les domaines de la sûreté et de la sécurité pour les bureaux de pays. Le PAM a, en ayant recours aux ressources disponibles pour 2006 aux fins de l'introduction des mesures de réforme de l'Organisation des Nations Unies, géré la conception et la construction de la Maison des Nations Unies au Bhoutan, a révisé une évaluation de la résistance sismique de la Maison des Nations Unies en Arménie et a aidé un groupe de travail à évaluer 21 projets de maisons ou de locaux communs des Nations Unies.

Centre logistique commun des Nations Unies

31. Le PAM est responsable de la gestion administrative et financière du Centre logistique commun des Nations Unies (UNJLC). En 2006, le Comité permanent interorganisations est convenu que l'UNJLC serait l'un des mécanismes utilisés dans le contexte des activités groupées relatives à la logistique dirigées par le PAM, les modalités précises de fonctionnement de ce mécanisme devraient être définies et approuvées par le Comité permanent interorganisations en 2007. En 2006, il a été fait appel à l'UNJLC pour l'opération de secours mise sur pied à la suite du séisme au Pakistan afin de fournir des services de coordination de la logistique et des services de gestion de l'information à l'ensemble des services de secours humanitaires; cette opération a pris fin en août. En juillet 2006, l'UNJLC a déployé du personnel au Liban pour fournir des services d'appui à l'équipe chargée des activités logistiques groupées, au service logistique du PAM et au reste des organismes d'aide humanitaire en leur apportant des services d'information sur la logistique et des services de cartographie, en les aidant à établir les rapports requis et en assurant le suivi des articles non alimentaires; cette opération a pris fin en octobre. L'UNJLC a fourni une assistance au Coordonnateur de l'action humanitaire et à l'équipe chargée des activités logistiques groupées en République démocratique du Congo et a continué de coordonner et de gérer le suivi des articles non alimentaires au Darfour.

32. Une des principales difficultés rencontrées a été la diminution de l'appui apporté par les donateurs au service central de Rome, qui met en route et appuie les opérations sur le terrain. La diminution de l'appui fourni à l'UNJLC l'empêche d'intervenir efficacement en déployant rapidement du personnel.

Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

33. En 2006, les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont fourni une assistance pour faire face à des situations d'urgence de grande envergure au Pakistan et au Liban ainsi que des services communs en République centrafricaine et à Sri Lanka et ont poursuivi leurs opérations en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest, en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie, au Soudan et au Tchad. Dans le cadre d'un projet spécial de grande envergure entrepris en République démocratique du Congo, les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont assuré le

transport par avion des militaires démobilisés pour le compte de la Banque mondiale et de la Commission nationale de la démobilisation et réinsertion.

34. Au 30 novembre 2006, les 64 avions et hélicoptères lourds affrétés par le PAM et les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies avaient transporté 359 000 passagers et 29 600 tonnes de fret pour appuyer les opérations de secours menées par les organismes des Nations Unies et plus de 200 organisations non gouvernementales (ONG). La très nette amélioration des possibilités d'accès par la route aux bénéficiaires dans le sud du Soudan a considérablement réduit le volume du fret transporté par avion.

35. Les structures de gestion des services aériens ont été renforcées à la suite des recommandations formulées dans le récent rapport d'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Collaboration avec les partenaires

36. En 2005, le PAM a collaboré avec 13 institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'OIM et l'OIT à la réalisation de 230 projets entrepris dans 80 pays. Des données statistiques concernant les partenariats établis en 2006 figureront dans le rapport annuel sur les résultats qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2007.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

37. L'UNICEF, avec lequel le PAM a collaboré pour réaliser 138 projets dans 68 pays en 2005, est demeuré le principal partenaire du Programme, principalement pour les activités menées dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de l'assistance technique.

38. En Ouganda, le PAM et l'UNICEF ont entrepris le projet conjoint d'amélioration de la nutrition dans les districts affectés par le conflit, qui vise à améliorer la situation nutritionnelle des mères et des enfants, et ont établi un partenariat mondial en matière de renforcement des capacités. Le PAM et l'UNICEF ont exécuté au Bhoutan un projet d'amélioration de la nutrition dans le contexte de l'enquête en grappes à indicateurs multiples et ont élaboré une stratégie et un plan d'action du double enrichissement du sel. Au Pakistan, l'UNICEF et le PAM ont entrepris un projet conjoint d'amélioration de la santé maternelle et infantile dans le cadre duquel le PAM distribue des aliments enrichis pour encourager un comportement positif sur le plan de la santé parmi les bénéficiaires et accroître la fréquentation des dispensaires communs par les groupes cibles.

39. Conformément au Mémoire d'accord qu'ils ont conclu en 2005, le PAM et l'UNICEF coopèrent pour éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants et pour réaliser la deuxième cible du premier OMD, qui consiste à réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. L'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants est un partenariat mondial qui tend à améliorer la cohérence des efforts déployés dans ce domaine aux échelons mondial et national. Les institutions des Nations Unies associées au PAM pour la mise en œuvre de l'Initiative sont notamment l'UNICEF, la Banque mondiale, le HCR, le PNUD, la FAO et le FNUAP.

40. En Afrique de l'Ouest, le PAM et l'UNICEF ont entrepris de mettre en œuvre une stratégie conjointe d'amélioration de la nutrition, surtout au moyen de programmes de santé maternelle et infantile. Il a été établi des programmes de plaidoyer conjoints auprès des donateurs dans le contexte desquels le PAM et l'UNICEF – dans leurs discussions avec la Banque mondiale – s'emploient à faire en sorte que la priorité soit accordée à l'élaboration d'une stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans le contexte d'une initiative semblable concernant cette fois l'éducation, le PAM et l'UNICEF s'attachent à promouvoir l'éducation de base dans le contexte de l'Alliance pour le Sahel.

41. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les participants à la réunion stratégique régionale organisée en mai 2006 dans le contexte du partenariat entre l'UNICEF et le PAM ont souligné l'importance de ce partenariat pour l'élimination de la faim chez les enfants. Le PAM et ses partenaires ont eu un impact sur la formulation des politiques gouvernementales et ont réussi à faire en sorte qu'une priorité élevée soit accordée à l'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants. Au Pérou, l'UNICEF, la Banque mondiale, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'OMS, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), les ONG et le secteur public ont collaboré au lancement d'une initiative nationale de lutte contre la malnutrition chronique, question à laquelle le Gouvernement a décidé d'accorder la priorité. Le PAM et l'UNICEF s'emploient à promouvoir la coopération Sud-Sud; en outre, le PAM, l'UNICEF, l'OPS/OMS et leurs autres partenaires ont lancé une initiative régionale de gestion des savoirs à l'intention des décideurs afin de renforcer les politiques nationales d'élimination de la dénutrition chez les enfants.

42. Dans le territoire palestinien occupé, le PAM et l'UNICEF, dans le cadre d'un projet conjoint, livre de l'iodure de potassium aux producteurs de sel afin d'accroître le pourcentage du sel iodé consommé, et des rations de sel iodé sont incorporées aux rations du PAM. Au Timor-Leste, le PAM et l'UNICEF ont recruté conjointement un spécialiste de la nutrition pour qu'il formule des recommandations touchant les mesures qui pourraient être adoptées pour renforcer leur programmation conjointe. Au Cambodge, la collaboration avec l'UNICEF, qui visait initialement 73 écoles, a maintenant été élargie à 654 écoles « amies des enfants ».

43. « L'enveloppe de services essentiels » composée de 12 interventions conçues dans le contexte scolaire a été mise au point avec l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires sur la base du programme FRESH (Concentrer les ressources sur l'amélioration de la santé à l'école). Il s'agit de fournir des services complémentaires de nutrition, de santé et d'éducation de base dans toutes les écoles appuyées par le PAM afin d'améliorer l'état de santé et la situation nutritionnelle des élèves. Le PAM et l'UNICEF ont établi des partenariats dans 38 pays, surtout en Afghanistan et au Pakistan, où les campagnes de déparasitage ont couvert plus de 11 millions d'enfants. Un projet tendant à distribuer 13 millions de comprimés de déparasitage supplémentaires devrait être approuvé prochainement pour l'Afghanistan, l'Angola, le Bangladesh, le Cameroun, l'Équateur, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

44. En 2005, la FAO a été, par ordre d'importance, le deuxième partenaire du PAM et a coopéré avec celui-ci à l'exécution dans 53 pays de 87 projets concernant

principalement la promotion de la production agricole, les activités Vivres au profit de l'éducation et les évaluations conjointes.

45. Dans le contexte du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique appuyé par le PAM, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a lancé le programme d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires qui tend à établir un lien entre l'alimentation scolaire et le développement agricole en encourageant l'expansion des marchés locaux grâce à l'achat de produits alimentaires provenant d'exploitations familiales.

46. Au Ghana, ce programme d'alimentation scolaire a été intégré au programme de pays du PAM; les Gouvernements du Ghana et des Pays-Bas, le PAM et les milieux d'affaires, ces derniers sous le patronage de l'Université de Berkeley, ont utilisé des produits alimentaires achetés localement pour appuyer le programme national d'alimentation scolaire. Le PAM et le programme ont conclu un Mémoire d'accord aux termes duquel ils se sont engagés à promouvoir un ciblage conjoint et une stratégie rationnelle de retrait progressif de leur assistance ainsi que l'harmonisation de leurs efforts, de leurs stratégies et de leurs mécanismes de suivi.

47. Les missions conjointes d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire de la FAO et du PAM sont extrêmement utiles pour la préparation des interventions humanitaires visant à renforcer la sécurité alimentaire. Fin septembre 2006, cinq évaluations conjointes de ce type avaient été réalisées en Angola, au Burundi, au Cameroun et au Libéria, et d'autres missions sont prévues pour le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Mauritanie et le Soudan.

48. À la suite d'une consultation technique qui a été organisée en décembre 2005 sur diverses questions, telles que la relation entre les déficits vivriers des pays et les besoins alimentaires des ménages ainsi que les moyens d'améliorer les estimations des importations commerciales, le PAM et la FAO ont entrepris de réviser les lignes directrices qui président à la réalisation de leurs missions conjointes d'évaluation.

49. Il faudrait parvenir à mettre au point un système standard de classification de la sécurité alimentaire qui permette de regrouper les données transversales et de faciliter les comparaisons des besoins humanitaires entre les divers pays. En Somalie, le PAM et la FAO utilisent le Système intégré de classification par phases élaboré par le Service d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO. Ce système est également appliqué à titre pilote en Côte d'Ivoire, dans le territoire palestinien occupé et en Somalie dans le contexte du processus d'appels communs et des cadres d'analyse des besoins. Le PAM a l'intention d'étendre ce projet pilote à d'autres pays avant de s'attacher avec la FAO à réviser les lignes directrices concernant le Système intégré de classification par phases.

50. Le PAM et la FAO ont continué d'appliquer leur approche parallèle dans le cadre de l'école pratique d'agriculture et de vie pour jeunes agriculteurs menée au Mozambique, en Namibie, au Swaziland et en Zambie.

51. En septembre 2006, le PAM et la FAO ont signé un Mémoire d'accord de portée locale afin de consolider la paix aux Philippines et d'améliorer la sécurité alimentaire parmi les agriculteurs affectés par le conflit dans le cadre du premier projet conjoint Vivres contre travail (VCT) de Mindanao, qui a pour but d'accroître la productivité agricole et d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs pauvres touchés par le conflit et les déplacements de populations.

52. Le Coordonnateur des secours d'urgence et Envoyé spécial pour la corne de l'Afrique a prié la FAO et le PAM d'entreprendre un processus régional de consultation afin d'aider à résoudre les problèmes que soulève la sécurité alimentaire à long terme dans la région et d'atténuer les effets des sécheresses qui ne manqueront certainement pas de sévir à l'avenir dans la corne de l'Afrique.

Fonds international de développement agricole

53. En 2005, le PAM et le FIDA ont coopéré, dans huit pays, à la mise en œuvre de neuf projets concernant principalement la production agricole, la mise en valeur des terres et des ressources hydriques, le développement du réseau routier et le redressement après les catastrophes. Le PAM a fourni une aide alimentaire aux communautés bénéficiant des programmes de microcrédit du FIDA afin d'améliorer l'infrastructure ou de renforcer les compétences des collectivités locales grâce à des activités génératrices de revenus.

54. En 2001, le PAM et le FIDA ont œuvré ensemble pour réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire. Le PAM héberge le service qui représente le FIDA sur le terrain en Inde. Les avantages de cette collaboration sont notamment l'amélioration de la conception des projets et des rapports coût-efficacité et la réalisation d'une action conjointe de sensibilisation. En conjuguant leur aide alimentaire et leurs ressources en espèces, les deux institutions ont réussi à créer des moyens de subsistance durables pour 600 000 membres des populations tribales les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

55. Au Mali, le PAM, le FIDA et le Gouvernement ont signé un Mémoire d'accord tendant à promouvoir le développement rural grâce à la création d'avoires. En République-Unie de Tanzanie, le PAM est associé au FIDA depuis 1999 et appuie le Programme de développement participatif des réseaux d'irrigation entrepris par le Gouvernement; les activités Vivres pour la création d'actifs réalisées par le PAM ont débouché sur la construction ou la réfection de 328 kilomètres de routes d'accès et l'excavation de 461 kilomètres de canaux. Les interventions conjointes du PAM, du FIDA et du Gouvernement ont permis de créer 36 réseaux d'irrigation des cultures de paddy.

Coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome

56. Un groupe de travail de haut niveau des institutions ayant leur siège à Rome s'est réuni pour la première fois en août 2006 pour examiner comment leurs activités conjointes pourraient être rationalisées. Le groupe de travail a recommandé que la collaboration entre les trois institutions soit intensifiée, entre autres, dans des domaines comme l'intégration de la sécurité alimentaire et du développement rural aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté, l'application d'approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire et l'évaluation des besoins.

57. En novembre 2006, à l'occasion du Forum international sur l'élimination de la pauvreté qui s'est tenu à New York pour marquer la fin de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, le PAM, la FAO, le FIDA et ONU-Habitat ont organisé conjointement une table ronde et établi un document conjoint intitulé « Reducing Hunger and Extreme Poverty: Towards a Coherent Strategy » mettant en relief la nécessité de suivre une double approche axée à la fois sur l'élimination de la faim et la réduction de la pauvreté.

58. Les chefs de secrétariat des trois institutions ayant leur siège à Rome ont effectué une visite au Ghana en décembre 2006 pour réitérer leur volonté d'intensifier leurs efforts conjoints afin de réduire la faim et la pauvreté parmi les populations victimes de l'insécurité alimentaire dans les régions septentrionales du pays.

59. Les institutions basées à Rome ont continué de coopérer dans le cadre de l'Alliance internationale contre la faim (AICF). À l'occasion de la session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, une manifestation spéciale organisée sur le thème « Alliances contre la faim, présent et futur » a rassemblé un certain nombre d'alliances nationales parmi lesquelles il convient de citer en particulier l'Alliance nationale jordanienne, le PAM et la Jordanie s'employant en effet à renforcer les capacités institutionnelles de celle-ci.

60. L'AICF a été parmi les premiers partenaires avec lesquels le PAM s'est mis en rapport en 2005 lorsqu'il a commencé à organiser sa Marche mondiale contre la faim, initiative qui a stimulé des activités comme le Rassemblement germano-jordanien contre la faim en 2006.

61. Le Centre de perfectionnement des cadres – initiative conjointe du PAM, du FIDA et de la FAO – a été inauguré à Rome en 2004. Au moyen de simulations, d'entrevues axées sur l'analyse des compétences et d'évaluations, le Centre s'attache à faire mieux comprendre aux participants quelles sont leurs propres aptitudes et compétences de gestion et d'encadrement. Depuis sa création, 114 cadres supérieurs des trois organisations – dont 42 du PAM – ont participé aux programmes du Centre. Les autres institutions des Nations Unies ont reconnu l'utilité des programmes de perfectionnement des cadres réalisés par le Centre, et les institutions basées à Rome étudient actuellement comment des partenariats pourraient être établis avec d'autres organismes du système. En tout, 92 participants, dont 15 du PAM, ont suivi les programmes organisés par le Centre pour préparer des femmes à occuper des postes de direction et pour perfectionner les compétences en matière de négociations ainsi que les programmes de formation Myers Briggs.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

62. En sa qualité de coparrain du programme ONUSIDA, le PAM est l'organisme chef de file pour l'appui aux personnes séropositives en matière de nutrition et de diététique, et il fournit des indications à ce sujet aux gouvernements nationaux et aux neuf coparrains du programme ONUSIDA.

63. Dans le contexte de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination des institutions multilatérales et des donateurs internationaux dans la riposte au sida créée en mars 2006, conformément aux « Trois principes », le PAM mène une action de sensibilisation auprès des gouvernements pour faire en sorte qu'une aide en matière d'alimentation, de nutrition et de diététique soit incorporée à l'ensemble de leurs programmes de traitement et d'aide aux personnes qui vivent avec le VIH/sida. Chacun s'accorde en effet aujourd'hui à reconnaître le rôle que jouent l'alimentation et la nutrition dans la santé et la qualité de vie de ces personnes. En juillet 2006, le PAM est devenu président du Comité des organisations coparrainantes du programme ONUSIDA.

64. En août 2006, lors de la Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Toronto, le PAM a lancé un appel à toutes les parties prenantes qui participent à la

lutte contre le sida pour qu'elles incorporent un appui en matière d'alimentation et de nutrition à l'ensemble des soins conçu à l'intention des séropositifs. Comme l'a déclaré Stephen Lewis, « Nul ne conteste plus aujourd'hui que les personnes traitées ont besoin d'un complément d'aliments nutritifs pour pouvoir suivre et tolérer leur traitement ».

65. Le PAM opère dans 21 des 25 pays les plus gravement affectés et mène des activités liées à la lutte contre le VIH/sida dans 51 pays. Les interventions du PAM sont articulées autour de trois grands axes : soins et traitement, appui aux orphelins et aux autres enfants vulnérables affectés par le sida et prévention par le biais de la sensibilisation et de l'éducation.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

66. Le PAM et le HCR ont continué d'unir leurs efforts pour porter secours à 1,9 million de réfugiés et 2 millions de personnes rapatriées dans 30 pays du monde. Ensemble, ils ont notamment élaboré un programme de travail mondial, des plans d'action conjoints au niveau des pays, et des réunions périodiques à un niveau élevé. Le PAM a participé aux réunions du Comité exécutif du HCR et ce dernier, aux sessions du Conseil d'administration du PAM. Ils ont en outre convoqué un groupe de travail de haut niveau chargé d'examiner les questions d'intérêt commun liées aux personnes déplacées et ont collaboré sur le terrain comme au siège.

67. Il a été réalisé plus de 15 missions conjointes d'évaluation et un programme de formation à ces missions a été mené à bien à Genève en octobre 2006. Le HCR a participé à la formation sur les questions de protection dans le contexte de la livraison et de la distribution des secours alimentaires, organisée par le PAM à l'intention de son personnel et du personnel des organismes de contrepartie.

68. Le PAM et le HCR collaborent pour fournir une aide aux personnes déplacées dans les pays où le HCR est l'organisme chef de file pour les interventions groupées concernant la protection des personnes déplacées à la suite de conflits, l'aménagement d'abris d'urgence et la gestion et la coordination des camps. Les deux institutions ont collaboré pour faciliter le rapatriement de réfugiés en Angola, au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Soudan.

69. Le PAM et le HCR ont poursuivi leurs activités conjointes de plaidoyer. Pour la première fois, les chefs de secrétariat du PAM, du HCR et de l'UNICEF ont fait une tournée conjointe du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, en février et mars 2006, pour mettre en relief les besoins des populations de la région des Grands Lacs.

70. Le PAM et le HCR publient des déclarations et des communiqués de presse communs, en particulier pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation d'opérations pour lesquelles le financement disponible est insuffisant, notamment lorsque des ruptures de la filière de produits alimentaires sont à craindre. Les deux institutions collaborent pour combattre la faim chez les enfants et améliorer la situation nutritionnelle des réfugiés. Le HCR a fait de la nutrition l'un des piliers de ses stratégies mondiales pour 2006-2009.

71. En République-Unie de Tanzanie, le HCR, l'UNICEF et le PAM dirigent les réunions mensuelles de sous-groupes chargés de l'aide aux réfugiés, organisent des missions de donateurs et mènent chaque année des enquêtes sur la nutrition en collaboration avec leurs autres partenaires.

Volontaires des Nations Unies

72. La collaboration entre le PAM et le VNU ne cesse de s'étendre : en 2005, 257 VNU – 190 volontaires internationaux et 67 volontaires nationaux – ont contribué aux opérations du PAM sur le terrain. Au 30 septembre 2006, 210 VNU étaient détachés auprès du PAM.

73. Ce partenariat a été renforcé par l'appui apporté conjointement par le PAM et les VNU à l'organisation de la Journée internationale des volontaires. À Trinité-et-Tobago, deux médecins du programme des VNU ont organisé sur 11 kilomètres une Marche contre la faim chez les enfants.

Organisation mondiale de la santé

74. Le PAM et l'OMS ont resserré leurs liens de coopération au cours de l'année écoulée. En 2005, l'OMS est devenue l'un des principaux partenaires du PAM et a collaboré à la réalisation de 69 projets dans 42 pays, parmi lesquels les projets concernant la santé et la nutrition, au nombre de 52, et les projets liés à la lutte contre le VIH/sida, au nombre de 17, ont occupé une large place. Pendant l'année, 70 % des activités conjointes ont porté sur des opérations d'urgence et des opérations de redressement.

75. En 2006, des réunions ont été organisées à un niveau élevé pour resserrer la coopération entre les deux institutions dans le domaine de l'action humanitaire. Les deux institutions s'appêtent à signer un accord technique sur les services logistiques aux termes duquel l'OMS aura recours aux compétences en matière de logistique et aux entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires du PAM, tandis que celui-ci bénéficiera de l'expérience technique acquise par l'OMS dans les domaines de la santé et de la nutrition. Dès le début de 2007, le PAM a l'intention d'associer l'OMS à ses activités de préparation des interventions en cas d'urgence, à ses évaluations et à ses activités de cartographie de la vulnérabilité dans différents pays, notamment en République démocratique du Congo.

Banque mondiale

76. En 2005, le PAM et la Banque mondiale ont collaboré dans 17 pays à la réalisation de 26 projets concernant l'aide aux élèves des écoles primaires, la santé maternelle et infantile, la nutrition et la lutte contre le VIH/sida. Leur collaboration se resserre sans cesse, spécialement dans les pays qui sortent d'un conflit ou d'une crise, les deux organisations s'attachant à mettre au point des systèmes d'aide alimentaire plus efficaces en tenant compte des stratégies qu'elles ont respectivement élaborées pour réduire la pauvreté.

77. À la suite des missions organisées par le PAM au Niger pour faire face à la crise alimentaire survenue vers la fin de 2005, la Banque mondiale a invité le PAM à participer à l'évaluation à mi-parcours d'un projet national de développement de l'irrigation, initiative qui a débouché sur un élargissement de ce programme afin d'y englober les agriculteurs pauvres menacés par l'insécurité alimentaire, qui en étaient jusqu'alors exclus. Dans le cadre du projet de soutien budgétaire pour 2006 fourni dans le cadre du crédit pour la réforme du secteur rural et du secteur social, le PAM a aidé à rédiger un document directif définissant les mesures que le Gouvernement devait adopter pour que puissent être débloqués les fonds de la Banque mondiale. Le PAM a mis en relief l'importance que revêtait la sécurité alimentaire en tant

qu'élément de la stratégie nationale de développement du pays et a identifié les politiques et les mesures à adopter à cette fin.

78. Le PAM, la Banque mondiale et la FAO étudient comment ils pourraient s'employer ensemble à développer le marché céréalier en Afrique. Le PAM doit analyser l'impact et les conséquences des distributions d'aide alimentaire et des achats locaux de produits alimentaires sur les marchés céréaliers ainsi que les effets sur ces marchés des défaillances de l'infrastructure.

79. Le PAM et la Banque mondiale collaborent dans le cadre d'un projet pilote d'assurance-sécheresse qui prévoit le versement d'indemnités pécuniaires aux agriculteurs éthiopiens, qui se trouveraient ainsi protégés contre les risques de sécheresse.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

80. En 2005, 2 274 ONG associées – chiffre record – ont assuré la distribution de 42 % de l'aide alimentaire du PAM dans le cadre de 209 projets réalisés dans 73 pays. La plupart de ces partenariats – auxquels ont été associées 170 ONG – sont intervenus dans des zones de conflit comme l'Afghanistan, le Burundi et la République démocratique du Congo.

81. Des consultations ont été menées en Europe et aux États-Unis pour encourager les ONG à participer à l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants et aux campagnes de sensibilisation du public au problème de la faim. Une réunion d'information sur la participation au Groupe mondial de partenaires a été organisée à l'intention des ONG.

82. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et trois consortiums d'ONG ont organisé à Genève en juillet 2006 une réunion visant à accroître l'efficacité de l'action humanitaire. Le Directeur exécutif du PAM a assisté à cette réunion, qui a utilement contribué à resserrer les relations entre le système des Nations Unies et les ONG. Le PAM est membre d'un groupe de travail interinstitutions qui a été constitué pour assurer le suivi des décisions prises lors de cette réunion. Le rôle joué par le PAM en sa qualité d'organisme chef de file pour les activités logistiques a permis de renforcer les partenariats entre le PAM et les ONG, le financement disponible ayant ainsi pu être acheminé directement jusqu'aux ONG et aux organisations internationales. Au Liban, le PAM a mis à la disposition des ONG un système de transports commun.

83. La stratégie concernant la collaboration avec les ONG régionales en Afrique australe visait principalement à établir un lien entre les organisations associées et les équipes des Nations Unies par le biais du Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions et a permis d'identifier les lacunes des activités de programmation et des activités techniques menées dans la région. Deux agents de la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) et d'Action Aid ont été détachés pour aider à améliorer les capacités régionales de collecte de données concernant les résultats des activités, à élaborer des programmes de lutte contre le VIH/sida et à resserrer la collaboration sur le terrain. Le PAM a créé des consortiums d'ONG pour fournir aux bureaux de pays l'assistance nécessaire en matière de secours et de redressement. Le Swaziland utilise l'Assemblée de coordination des consortiums d'ONG tandis qu'au Zimbabwe, le système flexible de

gestion et d'exécution centrales établi par les ONG peut être élargi ou réduit à bref délai en fonction des besoins.

84. En octobre 2006, le PAM et 25 ONG ont coprésidé la consultation annuelle PAM/ONG sur les Partenariats pour les interventions d'aide alimentaire au XXI^e siècle. Les questions examinées ont porté notamment sur la participation aux coûts, l'opération au Soudan, le ciblage des activités du PAM, la réforme des activités d'aide humanitaire, les achats locaux/régionaux, les niveaux futurs de l'aide alimentaire et la protection. Le 1^{er} décembre 2006, le PAM et l'ONG Secours islamique ont signé un Mémoire d'accord concernant leur coopération au plan mondial qui devrait déboucher sur de nouvelles interventions conjointes en faveur des bénéficiaires de l'assistance du PAM, dont plus de la moitié vivent dans des communautés musulmanes.

Suite donnée aux conférences internationales

Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement

85. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement constitué par le Secrétaire général de l'ONU, qui a été publié en novembre 2006, a été l'un des principaux résultats des efforts déployés pour donner suite au Sommet mondial de 2005. En 2006, le PAM a accueilli à Rome les consultations du Groupe de haut niveau sur les questions liées aux interventions humanitaires et à la transition, et a détaché pendant plusieurs mois un fonctionnaire auprès du secrétariat du Groupe. Le PAM, la FAO et le FIDA appliqueront la recommandation formulée par le Groupe tendant à ce que les institutions ayant leur siège à Rome coopèrent plus étroitement pour satisfaire les besoins en matière de sécurité alimentaire à long terme, particulièrement en Afrique subsaharienne. L'application de la plupart des recommandations du Groupe exigera une coopération plus large entre les institutions, des indications du nouveau Secrétaire général et, dans certains cas, une action des États Membres au niveau intergouvernemental. Le PAM participera aux travaux des organes interinstitutions et intergouvernementaux et tiendra le Conseil régulièrement informé des faits nouveaux à signaler à ce propos.

Réunion de haut niveau relative à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

86. Le PAM a participé aux consultations préalables à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles) et a fait des déclarations à ce sujet à Addis-Abeba ainsi qu'à la réunion interministérielle qui a eu lieu à Cotonou. En septembre 2006, le Directeur exécutif a participé à la réunion de haut niveau convoquée par l'Assemblée générale pour passer en revue le Programme d'action de Bruxelles et réaffirmer les engagements pris en faveur des pays les moins avancés (PMA). À cette occasion, le PAM a mis en relief le fait que ses activités étaient particulièrement axées sur les PMA, que le Programme avait

pris l'engagement d'allouer la majeure partie de ses ressources à ces pays afin de réduire la faim, la dénutrition et la pauvreté. En 2005, les ressources allouées aux PMA se sont montées à 1,9 milliard de dollars, soit les trois quarts des dépenses du PAM. Le PAM est l'institution des Nations Unies qui a orienté la plus forte proportion de ses ressources vers les PMA et le montant des ressources ainsi allouées a dépassé de beaucoup le montant moyen de l'aide publique au développement (APD) bilatérale. Lors de la réunion de haut niveau qui a eu lieu à New York, le PAM et la FAO ont souligné le rôle important joué par les institutions ayant leur siège à Rome dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire dans les PMA.

Autres questions découlant de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement

Transition des secours vers le développement

87. En avril 2006, le PAM a communiqué à ses bureaux de terrain les instructions à suivre pour mettre progressivement fin à l'assistance fournie en période de crise et notamment pour passer des secours d'urgence à des programmes à plus longue échéance visant à protéger et à renforcer les moyens de subsistance et la résistance des populations vulnérables et pour faciliter le retrait de l'assistance du PAM une fois la transition achevée. À la demande du Conseil, le PAM a présenté un document de travail intitulé « La programmation dans un contexte de transition : réflexion et expérience du PAM » lors de la consultation informelle qui a eu lieu en octobre 2006. Bien que 90 % de l'aide alimentaire du PAM soit affectée à des opérations de secours en période de crise et 10 % seulement aux activités de développement, l'aide du PAM se répartit à peu près à parts égales entre les activités de secours et les activités de redressement dans le cadre des IPSR. Le PAM veillera à ce que les pratiques optimales en matière de retrait progressif de l'assistance après la fin d'une crise ou d'une période de transition soient incorporées à toutes les opérations d'urgence et IPSR futures. Les mesures prévues pour l'avenir immédiat consisteront à élaborer des instructions concernant le ciblage en période de crise, à organiser une formation générale à la programmation en période de crise et en période de transition et à continuer de participer aux activités des organes interinstitutions comme le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de faciliter les premières activités de redressement et le Groupe de travail du GNUM/Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur les questions liées à la transition.

Renforcement des capacités

88. Le cinquième objectif stratégique du PAM consiste à renforcer les capacités des pays et des régions afin qu'ils puissent élaborer et gérer eux-mêmes des programmes nationaux d'aide alimentaire et de réduction de la faim. Des projets régionaux de renforcement des capacités sont actuellement en cours en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique australe. En Afghanistan, au Bangladesh, en Égypte, au Sénégal et au Yémen, le principal objectif des activités est le renforcement des capacités locales. Au moins 30 bureaux de pays ont intégré des activités de renforcement des capacités dans leurs interventions d'aide alimentaire. En 2006, des évaluations des composantes de renforcement des capacités ont été menées à bien dans le cadre de la préparation de nouveaux

programmes de pays pour le Bangladesh, l'Égypte, l'Inde et le Yémen. L'assistance technique du PAM est un aspect important des efforts de renforcement des capacités, et une formation est dispensée à des milliers de participants des administrations nationales et d'ONG. Des services et une coopération techniques sont fournis à des gouvernements dans 20 domaines différents.

89. Le PAM a entrepris en association avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes un projet pilote de modélisation économique et d'élaboration de méthodes d'analyse du coût de la faim au plan régional afin d'estimer l'impact économique de la dénutrition. Une méthodologie d'analyse a été mise au point en collaboration avec la Tufts University en vue de l'établissement de l'Atlas de la nutrition et de la sécurité alimentaire, qui a été mise à l'essai en République dominicaine.

90. Le projet réalisé en Afrique australe a mis en relief l'importance de la prise en charge des activités par les pays eux-mêmes : la mobilisation des partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) a débouché sur l'adoption d'un programme quinquennal de renforcement de l'évaluation et de l'analyse de la vulnérabilité dans la région de la CDAA. Un fonctionnaire du PAM est détaché à plein temps, grâce à un cofinancement du PAM et de la FAO, auprès du Comité de la CDAA pour l'évaluation de la vulnérabilité, à Gaborone. Un autre fonctionnaire du PAM est détaché auprès du Ministère de l'agriculture de l'Afrique du Sud, à Pretoria, pour aider à l'élaboration des systèmes nationaux d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.

91. Le PAM a fourni une formation technique aux systèmes d'alerte rapide et à la préparation des interventions d'urgence aux départements techniques de la Commission de l'Union africaine et à un certain nombre de commissions économiques régionales. Le PAM et la Commission de l'UA ont récemment établi : i) les systèmes d'alerte rapide Alert Africa et Africa-Wide; et ii) le Réseau panafricain d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV). Le PAM et d'autres organismes des Nations Unies ont établi pour l'UA un cadre stratégique pour les activités de reconstruction et de développement en période postconflictuelle destiné à servir de guide pour les interventions dans les pays sortant d'un conflit. Par ailleurs, le PAM fournit un appui technique à la Direction de la Commission de l'UA pour les femmes, l'égalité des sexes et le développement pour l'aider à formuler des politiques dans ce domaine.

92. En Éthiopie, les activités menées par le PAM en faveur du renforcement des capacités sont fondées sur l'expérience que le Programme a acquise des méthodes de planification participative visant à ce que les collectivités locales gardent la maîtrise de leurs ressources naturelles. En Indonésie, le PAM a collaboré avec le PNUD, l'UNESCO et l'OMS pour renforcer les capacités du personnel de l'administration centrale et des administrations publiques au niveau des provinces et des districts en matière de gestion des crises et de planification des interventions en cas d'urgence. Au Libéria et en République dominicaine, l'UNICEF et le PAM se sont attachés à renforcer les capacités du Ministère de la santé pour l'aider à mettre en place un système de surveillance de la nutrition.

Problématique hommes-femmes

93. Le PAM a continué de mettre en œuvre sa politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007) : engagements renforcés en faveur des

femmes pour assurer la sécurité alimentaire en : i) élaborant des directives concernant la mise en œuvre des engagements renforcés en faveur des femmes; ii) rassemblant et analysant des données de référence en vue de rédiger un rapport d'ensemble en 2005 et une étude de suivi en 2007; iii) réalisant au plan régional et au niveau des pays une formation – achevée au début de 2006 – dont ont bénéficié 60 bureaux de pays et 1 400 agents du PAM et d'organisations associées; et iv) menant sur le terrain des recherches concernant la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes.

94. La problématique hommes-femmes a également été intégrée aux activités du PAM par le biais :

- De la mise en œuvre des programmes de pays;
- De la mise à jour du Programme Guidance Manual (Guide d'élaboration des programmes), disponible en ligne, et des Lignes directrices relatives à la distribution des secours alimentaires;
- D'un manuel de formation sur les capacités d'encadrement, la problématique hommes femmes et le VIH/sida, qui met en relief les liens qui existent entre la problématique hommes-femmes et le VIH/sida ainsi que d'une publication récente consacrée au VIH/sida et à la problématique hommes-femmes dans le contexte des programmes du PAM, qui décrit comment les efforts entrepris par le PAM pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuent à réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH/sida;
- De l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition menée en 2006 au Darfour;
- Des études réalisées sur le terrain en 2006 en Colombie, au Libéria, en Ouganda et en République démocratique du Congo au sujet de l'impact des crises humanitaires sur les deux sexes, sur la protection de l'aide alimentaire et la violence contre les femmes et sur la mesure dans laquelle les activités du PAM, comme la distribution de rations visant à protéger les semences, ont contribué à réduire la vulnérabilité des bénéficiaires;
- Des évaluations des programmes et des rapports concernant par exemple les activités réalisées en Éthiopie, en Inde, en Indonésie et au Soudan, et du système de suivi axé sur les résultats appliqué par le PAM;
- De la rédaction, en sa qualité de membre de l'équipe du Comité permanent interorganisations chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes et à l'aide humanitaire, d'un chapitre consacré à la sécurité alimentaire, à la distribution des secours et à la nutrition de la publication intitulée *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs – Equal Opportunities. A Gender Handbook for Humanitarian Action*, établie en collaboration avec la FAO et l'UNICEF.

Défis à relever

95. Il importe d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte rapide et il faut donc redoubler d'efforts dans des domaines comme l'évaluation des besoins, la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide. Si le PAM n'est pas mandaté pour jouer un rôle de protection selon les textes officiels, il n'en est pas moins bien placé pour

promouvoir l'égalité des sexes. Il importe donc de mieux comprendre comment le Programme peut contribuer à améliorer la protection des personnes, notamment en luttant contre la violence à l'égard des femmes.

Évaluation

96. En 2006, le PAM a soumis 13 rapports d'évaluation au Conseil d'administration. Particulièrement intéressants ont été : i) une évaluation des nouvelles procédures opératoires du PAM, qui tendent à maximiser l'utilisation des ressources et à améliorer la filière de produits alimentaires, particulièrement dans le contexte des opérations de secours; ii) une évaluation conjointe du HCR et du PAM des projets pilotes de distribution de denrées alimentaires; iii) le rapport de synthèse de l'évaluation des opérations ayant suivi le tsunami; et iv) l'évaluation conjointe en temps réel de l'application du système d'action groupée du Comité permanent interorganisations à l'opération menée à la suite du tremblement de terre en Asie du Sud.

97. Le rapport d'évaluation de la réponse du PAM au Niger a fait la distinction entre la période en amont de la crise humanitaire (récolte 2004 à juillet 2005), pendant laquelle les parties prenantes ont mal évalué la situation et n'ont pas pris les mesures adéquates, et l'aggravation de la crise, lorsque la réorientation de la stratégie du PAM, quoique tardive, est devenue tout à fait pertinente.

98. Le PAM est membre du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE), ce qui devrait faciliter un examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM en 2007.

Activités des conseils d'administration

Participation à la réunion conjointe de 2006 des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

99. Le FNUAP a coordonné la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM qui a eu lieu à New York en janvier 2006. Pour la deuxième année consécutive, le PAM a coordonné le débat concernant la transition des secours vers le développement en centrant l'attention sur les opérations de redressement mises sur pied après le séisme qui a frappé le Pakistan en 2005. Afin de refléter la perspective du terrain, le PAM a invité le Directeur du bureau de pays du PNUD au Pakistan et le Secrétaire du Ministère pakistanais des affaires économiques à faire des déclarations concernant la coopération entre le système des Nations Unies et le Gouvernement. La réaction des membres des Conseils d'administration a été positive, et ils ont encouragé les organismes des Nations Unies à continuer de renforcer les capacités et les mécanismes d'intervention en cas d'urgence et le rôle de direction des gouvernements nationaux.

Participation aux visites conjointes sur le terrain des membres des Conseils d'administration

100. En mars 2006, les membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP de l'UNICEF et du PAM ont fait une visite en Indonésie, coordonnée par le PNUD. Le but de cette visite était d'aider les membres des Conseils à comprendre comment et dans quelle mesure les organismes des Nations Unies, en collaboration avec le

Gouvernement et les autres partenaires, ont contribué à la transition d'une catastrophe humanitaire d'une ampleur sans précédent – le tsunami de décembre 2004 – vers la reconstruction et le redressement. Cette visite a également démontré comment les institutions multilatérales aident les gouvernements à réaliser leurs objectifs. L'attention s'est portée en particulier sur les questions en rapport avec la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la coordination entre les donateurs. La mission est parvenue à la conclusion que le PNUAD élaboré pour l'Indonésie était caractérisé par une solide appropriation nationale et a relevé que la programmation conjointe était un outil important.

Tableau 1
Résolutions de l'Assemblée générale appelant une action de la part du PAM

<i>Résolution</i>	<i>Durée</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée par le PAM</i>
A/RES/60/123 (A/60/L.3)	En cours	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies	Note d'information sur la gestion des dispositifs de sécurité (WFP/EB.1/2006/13-C)
A/RES/60/125 (A/60/L.39)	En cours	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	Les mesures adoptées par le PAM en matière d'aide humanitaire sont reflétées dans la section 6 du Rapport annuel de 2005 au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO.
A/RES/60/195 (A/60/488/Add.3)	En cours	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	Le PAM est membre du Groupe pour la promotion de l'alerte rapide. Il participe également à la mise en œuvre de la Stratégie internationale dans le contexte du Cadre d'action de Kyoto.
A/RES/60/218 (A/60/496)	En cours	Aide humanitaire et aide au relèvement en faveur de l'Éthiopie	Le PAM rend compte des résultats de ses efforts, par le biais du coordonnateur résident, dans le rapport du Secrétaire général.
A/RES/60/219 (A/60/496)	En cours	Aide humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays	Voir ci-dessus
A/RES/60/128 (A/60/499)	En cours	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique	Évaluation conjointe PAM/HCR des projets pilotes de distribution de produits alimentaires (WFP/EB.1/2006/7-D) Voir également, dans le présent rapport, la partie consacrée au HCR (par. 66 et suiv.)
A/RES/60/141 (A/60/505 et Corr.1)	En cours	Les petites filles	Le PAM rend compte trois fois par an des résultats de ses efforts dans les rapports de la Commission de la condition de la femme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007) : engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire (WFP/EB.3/2002/4-A)

<i>Résolution</i>	<i>Durée</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée par le PAM</i>
A/RES/60/165 (A/60/509/Add.2) (Part II)	En cours	Le droit à l'alimentation	Le PAM et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (WFP/EB/2/2005/4-B)

Tableau 2
Résolutions du Conseil économique et social appelant une action de la part du PAM

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée par le PAM</i>
2005/42	Alliances des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural	Les institutions ayant leur siège à Rome appuient l'AICF et collaborent à la mise en œuvre de l'approche parallèle. Voir ci-dessous pour de plus amples détails.
2005/45	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable	<p>Le PAM, la FAO et le FIDA concentrent leurs efforts sur la réalisation de l'OMD 1. Ils encouragent les investissements dans le développement rural et dans l'agriculture pour aider les pays en développement à créer des économies dynamiques permettant aux populations de subvenir à leurs propres besoins. Les institutions basées à Rome intensifient leurs efforts pour faire en sorte que l'approche parallèle donne des résultats. Elles ont insisté sur la sécurité alimentaire, la réduction de la faim et le développement rural dans le Document final du Sommet mondial de septembre 2005.</p> <p>En août 2006, les trois institutions ont constitué un groupe de travail de haut niveau afin de faciliter la coopération de manière que la sécurité alimentaire et le développement rural soient intégrés aux stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et aux approches régionales de lutte contre l'insécurité alimentaire, entre autres.</p>
2006/4	La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim	Toutes les politiques du PAM concernant l'utilisation de l'aide alimentaire ont pour but d'éliminer la faim et la pauvreté (définition de la mission du PAM). Le PAM, ses partenaires au sein des Nations Unies, les ONG et les autres organisations mettent en œuvre différentes initiatives pour réaliser l'OMD 1. L'on trouvera de plus amples détails dans le présent rapport.
2006/10	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	Le PAM communique des informations concernant les résultats qu'il a obtenus, par l'entremise du coordonnateur résident, en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général.
2006/11	Groupe consultatif ad hoc pour la Guinée-Bissau	Voir ci-dessus

Annexe I

Points évoqués à la trente-troisième session de la Conférence de la FAO

« 65. La Conférence a félicité le PAM des résultats de ses interventions face aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et lui a réitéré son soutien. De nombreux Membres ont estimé qu'il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux activités de développement. Les Membres ont également exprimé leur soutien à la gestion du PAM.

66. Certains Membres ont reconnu qu'il importait de poursuivre la coopération FAO/PAM, notamment en ce qui concernait la sécurité alimentaire, l'évaluation des besoins, les interventions d'urgence sous forme d'intrants agricoles, et la nutrition. Enfin, la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, la société civile, les gouvernements et d'autres partenaires a été jugée indispensable pour renforcer l'avantage comparatif et l'efficacité de l'Organisation.

67. Certains Membres se sont félicités de l'importance accordée par le PAM aux femmes dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire et de nutrition maternelle et infantile. Une certaine préoccupation a toutefois été exprimée face à la diminution des programmes de développement, pourtant cruciaux pour lutter contre la faim, par suite de l'accroissement des activités d'urgence. Il importait que les programmes de développement restent intacts pour appuyer les efforts de renforcement des capacités des pays en développement; certains Membres ont souligné qu'il conviendrait de privilégier l'activité traditionnelle de base que représente l'aide alimentaire.

68. La plupart des Membres ont reconnu l'importance de l'appel lancé par le PAM pour élargir la base de ses donateurs multilatéraux et ont souhaité des dons multilatéraux en espèces plus nombreux, qui donneraient au PAM une plus grande souplesse.

69. Certains Membres se sont inquiétés de la capacité du personnel du PAM à faire face à un nombre toujours croissant de situations d'urgence. Tout en appréciant le souci exprimé pour le bien-être du personnel, le PAM a noté que plusieurs mécanismes avaient été mis en place pour aider le personnel à faire face à ce problème, tels que le congé de détente, le roulement du personnel et le soutien de volontaires, en précisant que l'administration restait en permanence attentive à cette question.

70. On a fait remarquer avec préoccupation que les contributions de petits donateurs non traditionnels ne devraient pas entraîner une diminution du soutien des donateurs traditionnels. Quelques Membres ont également évoqué la nécessité de constituer des stocks vivriers stratégiques dans les zones sujettes aux catastrophes.

71. Certains Membres se sont félicités de l'examen des procédures opérationnelles du PAM et ont souhaité que se poursuive la recherche d'approches novatrices. »

(Source : Rapport de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, Rome, 19-26 novembre 2005. <http://www.fao.org/docrep/meeting/010/j6321f/J6321f00.htm>)

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
AICF	Alliance internationale contre la faim
APD	Aide publique au développement
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CDAА	Communauté de développement de l'Afrique australe
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CII	Compte d'intervention immédiate
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PDE	Division des relations extérieures
PMA	Pays les moins avancés
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNJLC	Centre logistique commun des Nations Unies
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agency for International Development des États-Unis
VCT	Vivres contre travail
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VNU	Volontaires des Nations Unies
